

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B141-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B141

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Meyreuil, Rousset et Les Pennes-Mirabeau

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Habitat

Objet : Opération façades - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Meyreuil, Rousset et Les Pennes-Mirabeau

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé le versement de subventions d'équipement dans le cadre des opérations façades :

- d'un montant de 1 695,54 € pour la commune de Meyreuil,
- d'un montant de 5 604,30 € pour la commune de Rousset,
- d'un montant de 2 299 € pour la commune des Pennes-Mirabeau.

Exposé des motifs :

La préservation et la mise en valeur des centres anciens des villes et villages sont une des priorités affirmées par la Communauté du Pays d'Aix. Une attention particulière doit leur

être apportée notamment pour résorber la vacance et améliorer leur aspect architectural afin de maintenir la population et attirer de nouveaux résidents.

Dans sa délibération n°2002_A020 du 25 mars 2002, le Conseil de Communauté a mis en place un fonds d'intervention venant en appui des "opérations façades" initiées par les communes.

Suite à cette délibération, il a été établi que l'aide apportée par la CPA représente le quart de la subvention versée par la commune aux propriétaires. La participation de la CPA est versée directement à la commune sur présentation de justificatifs.

Aujourd'hui, 20 communes ont pris une délibération pour modifier le règlement de leur opérations façades et intégrer la participation de la CPA.

Deux nouvelles demandes ont été reçues :

- Meyreuil (délibération cadre du 26 octobre 2007) a fait parvenir une demande concernant un dossier.
- Rousset (délibération n°116/2003 du 29 septembre 2003) a fait parvenir une demande concernant sept dossiers.
- Les Pennes-Mirabeau (délibération n°185X05 du 25 novembre 2005) a fait parvenir une demande concernant trois dossiers.

Au vu des justificatifs fournis et suivant les bases de calcul fixées par la délibération n° 2002_A020 du 25 mars 2002, il ressort la répartition suivante :

- Concernant les opérations "façades" de la ville de Meyreuil, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 1 695,54 €.
- Concernant les opérations "façades" de la ville de Rousset, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 5 604,30 €.
- Concernant les opérations "façades" de la ville des Pennes-Mirabeau, le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 2 299 €.

Commune	Nb de dossiers	Nb de façades	Taux de subvention (*)		Montant subvention en € (TTC)	
			Total	CPA	Versée par la commune	A rembourser par la CPA
Meyreuil	1	1	40 %	10 %	6 782,16 €	1 695,54 €
Rousset	7	7	33,33%	8,33%	16 820,20 €	5 604,30 €
Les Pennes Mirabeau	3	3	46 %	11 %	7315,05 €	2 299 €
Total (TTC)						9 598,84 €

(*)Le taux est fixé par les communes sur le centre ancien et peut varier selon le secteur.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2002_A020 du Conseil communautaire du 25 mars 2002 relative à l'aide aux propriétaires engageant des travaux de ravalement de façades ;

VU la délibération cadre n°2010_A091 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative aux fonds de concours incitatifs ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment l'attribution des fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 31 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 695,54 € à la commune de Meyreuil ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 5 604,30 € à la commune de Rousset ;
- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 299 € à la commune des Pennes-Mirabeau ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 824-2041412 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Opérations façades - Attribution de subventions d'équipement aux communes de Meyreuil, Rousset et Les Pennes-Mirabeau

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015